

Statement of the Vice-Chairman

Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions

25 May 2018

**Revised budget proposal for the International Residual Mechanism for Criminal
Tribunals for the biennium 2018-2019**

(ACABQ report A/72/875; related report: A/72/813 and Corr.1)

Mr. Chairman,

I am pleased to introduce the Advisory Committee's report (A/72/875) on the revised budget proposal for the International Residual Mechanism for Criminal Tribunals for the biennium 2018-2019. The Advisory Committee recalls that the Secretary-General submitted an initial budget proposal for the Mechanism for the biennium 2018-2019 with resource requirements amounting to \$215.4 million (gross).

By its resolution 72/258, the General Assembly approved a commitment authority in an amount not to exceed \$ 87.8 million (gross) for the maintenance of the Mechanism for the one-year period from 1 January to 31 December 2018. Subsequently, the Secretary-General prepared a revised budget proposal for the Mechanism for the biennium 2018-2019 with resource requirements amounting to almost \$184 million (gross).

The Advisory Committee notes that, since 1 January 2018, the Mechanism has been carrying out its operations without the assistance of its predecessor Tribunals. The Committee considers that this new situation provides an opportunity to review and clarify the administrative arrangements to serve the two branches of the Mechanism. Consequently, the Committee recommends that the Secretary-General review these administrative arrangements to clearly define the role performed by each of its branches and provide information on this review in its next budget submission.

While acknowledging the effort made by the Mechanism to reduce its requirements, the Committee trusts that more accurate projections of these requirements will be included in future submissions, together with more detailed justification for the non-post requirements, including those related to the positions funded through the general temporary assistance.

In this regard, the Advisory Committee considers that the forecasted number of general temporary assistance positions at the end of the 2018-2019 biennium (346) does not constitute a baseline for future budget periods. In the absence of full justification for each of the proposed positions, the Committee recommends a reduction of almost \$1 million to the proposed requirement for other staff costs (representing 5 per cent of the increased requirements for the Registry).

The Committee also recommends small adjustments under Consultants, Training for temporary positions, Travel and Improvement of premises totalling almost \$0.3 million.

Thank you, Mr. Chairman.

Déclaration du Vice-Président

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

25 mai 2018

**Projet de budget révisé du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions
résiduelles des tribunaux pénaux pour l'exercice biennal 2018-2019**

(Rapport du Comité consultatif A/72/875 ; rapport connexe : A/72/813 et Corr. 1)

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de présenter le rapport du Comité consultatif sur le projet de budget révisé du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux pour l'exercice biennal 2018-2019 (A/72/875). Le Comité consultatif rappelle que le projet de budget pour le Mécanisme initialement présenté par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2018-2019 proposait des ressources d'un montant brut de 215,4 millions de dollars.

Par sa résolution 72/258, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant brut maximum de 87,8 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement du Mécanisme pour la période d'un an allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018. Par la suite, le Secrétaire général a rédigé un projet de budget révisé du Mécanisme pour l'exercice biennal 2018-2019 dans lequel étaient proposées des ressources d'un montant brut de près de 184 millions de dollars.

Le Comité consultatif note que, depuis le 1^{er} janvier 2018, le Mécanisme mène ses activités sans l'assistance des Tribunaux qui l'ont précédé. Le Comité estime que cette nouvelle situation est l'occasion d'examiner et de clarifier les dispositions administratives prises pour servir les deux divisions du Mécanisme. Il recommande donc que le Secrétaire général examine ces dispositions administratives afin de définir clairement le rôle qui incombe à chacune des divisions du mécanisme et qu'il rende compte de cet examen dans son prochain projet de budget.

Tout en prenant acte des efforts faits pour réduire les ressources nécessaires au Mécanisme, le Comité espère que des projections plus précises concernant lesdites ressources seront fournies dans les prochains projets de budget, de même que des justifications plus détaillées s'agissant des objets de dépense autres que les postes, notamment pour ce qui est des emplois financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

À cet égard, le Comité consultatif ne considère pas que les prévisions relatives au nombre d'emplois pourvus par du personnel temporaire (autre que pour les réunions) à la fin de l'exercice biennal 2018-2019 (soit 346 emplois) constituent une référence pour les futurs exercices budgétaires. Faute d'une justification complète de chacun des emplois de temporaire proposés, le Comité recommande une réduction de près d'un million de dollars du montant des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel (soit 5 % de l'augmentation des ressources demandée au titre du Greffe).

Le Comité recommande également des ajustements mineurs au titre des rubriques suivantes : Consultants, Formations pour le personnel temporaire, Voyages et Aménagement des locaux, lesquels représentent un montant total de près de 0,3 million de dollars.

Monsieur le Président, je vous remercie.